



CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Communal de Corbeyrier

Séance du 2 octobre 2025
Présidence : Jean-Paul Henry

Le Conseil communal de Corbeyrier

Vu le préavis municipal 25-10 | Arrêté d'imposition 2026

Ouï le rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier ce objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

vote (à main levée) et décide d'accepter les conclusions du préavis à l'unanimité sans abstention.

1. D'accepter de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal de base pour le point N°1 de l'arrêté d'imposition 2026
2. D'accepter la modification du point 5b de l'article premier soit ramener le taux de perception de l'impôt sur les successions et les donations en ligne ascendantes de 100 cts à 50 cts par franc de l'Etat
3. D'accepter de maintenir inchangés tous les autres points de cet arrêté

Pour le Conseil communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence



Morgane Lüthi
Secrétariat